

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Pour l'inscription périscolaire, en France, en 2025, les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 sont au nombre de 11 :

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque des sérogroupe A, B, C, W et Y
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole

Pour les enfants nés avant 2018, seuls 3 vaccins sont obligatoires :

- Diphtérie,
- Tétanos,
- Poliomyélite.

Ces vaccinations sont indispensables pour pouvoir inscrire un enfant en crèche, école, garderie, ou toute autre collectivité d'enfants (périscolaire inclus). En cas de vaccination non à jour, une admission provisoire est possible avec un délai de 3 mois pour effectuer les vaccinations manquantes.

La vaccination contre la fièvre jaune est également obligatoire pour les enfants résidant en Guyane à partir de 1 an.